RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

# ZONE DE DISTRIBUTION : AUBIGNE ENSIGNE LA BATAILLE

## Conclusion sanitaire

**2023**

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Un suivi renforcé est mis en place. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

## Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA SCIERIE JURASSIQUE, LA SCIERIE LIAS, LE SABLON, LES OUTRES, PELLEVOISIN, PIGEON PIERRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 1597 personnes. Le responsable des installations est : « SMAEP 4B ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMAEP 4B » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

**PLOMB**
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ADOUCISSEUR**
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**ABSENCE**
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**CHLORE**
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **22/05/2024**

UDI **079000320**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

### NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **15 mg/L**
Valeur maxi : **18 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **238**
Valeur maxi : **0,21 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

### FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **0,372 mg/L**
Valeur maxi : **0,41 mg/L**

### TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur maxi : **0,4 NFU**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **31 °f**
Valeur maxi : **34,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.